

**Séance du mardi 14 avril 2015**

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 08/04/2015

Présents : 13

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Secrétaire de séance :

Eric BOUSQUET

*L'an deux mille quinze et le quatorze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS,*

**Présents :** Andre DUJOLS, Isabelle GARRELON, Jean LOUISFERT, Jeannine DUFFAYET, Bruno FILIOL, Nadine ROQUESSALANE, Danielle LACOMBE, Eric BOUSQUET, Thierry RIEU, Pierre DUPONT, Sylvie LACOMBE, Stephanie GAILLARD, Marie Lyse DUNION

**Représentés :** Françoise MARRONCLE

**Absents :** Michel LEHOURS

**Objet: Renouvellement des lampes à vapeur de mercure TR1 - 2015\_031**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux, visés en objet, peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total de l'opération s'élève à 7 831.97 euros HT.

En application de la délibération du comité syndical, en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acception par la commune du versement d'un fonds de concours de 50% du montant HT de l'opération soit :

- I versement sera appelé au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de la contribution de la commune suivant les modalités exposées dans le courrier du 14 janvier 2010 du président du SDEC.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide :

- De donner son accord du les dispositions techniques et financières du projet,

- D'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours,

- D'inscrire dans les documents budgétaires de la commune, les sommes nécessaires à la réalisation des travaux.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture de AURILLAC le 28 AVR. 2015  
et publication ou notification du 13 MAI 2015

Le Maire,  
A. DUJOLS

